



## Vol a l'étalage pour 5 vis

Par **pat6741**, le **21/05/2008** à **12:41**

bonjour

j'ai été interpellée à voler 5 vis pour 1.52€ a leroy merlin; g dû ouvrir mon sac g signé un papier avec nom, adresse .et j'ai reconnu les faits. g payé les 5 vis C la 1ère fois que ça m'arrive qu'est ce que je risque?le vigile m'a dit que j'aurai des nouvelles dans 2 semaines je ne veux pas aller au tribunal g peur merci de me répondre

Par **frog**, le **21/05/2008** à **12:45**

Une fois, ça va, les conséquences restent très raisonnables. Par contre, s'il vous venait de recommencer, vous risqueriez d'avoir le loisir de connaître un tout autre panel de sanctions.

Par **pat6741**, le **21/05/2008** à **13:48**

bonjour

merci de m'avoir répondu mais quelles en sont les conséquences et les sanctions

Par **frog**, le **21/05/2008** à **18:16**

[citation] mais quelles en sont les conséquences et les sanctions[/citation]

Pour un montant aussi faible (et réglé par la suite qui de plus est), la plainte simplifiée sera probablement juste transmise au Parquet qui procédera à un classement vertical du dossier (= dans la corbeille à papier). C'est en règle générale un "joker" accordé à ceux qui en sont à leur coup d'essai.

Par **pat6741**, le **21/05/2008** à **20:36**

bonsoir

vais je recevoir une convocation pour aller devant le parquet ou ce dossier sera t-il conclus sans moi et mis à la corbeille?

si oui à combien se montent les frais ?

Par **frog**, le **21/05/2008** à **20:38**

Les deux possibilités son envisageables, selon que le Procureur de la République procède à un classement sans suite (on ne vous contacte pas) ou un rappel à la loi (on vous convoque, on vous fait la morale, et ça s'arrête là).

Par **JamesEraser**, le **22/05/2008** à **10:46**

Bonjour,

Si vous avez signé un document dans le magasin, il ne peut s'agir que d'une lettre plainte. Compte tenu du faible préjudice et que vous vous en êtes acquitté, ce document peut, soit être conservé dans le magasin, soit conservé au Parquet après qu'il lui ait été adressé. Dans tous les cas, il me semble très improbable que vous ayez une convocation en justice.

Le fait d'avoir été surpris en action de vol, d'avoir reconnu les faits et payé la valeur de votre indécatesse devraient être dissuasifs.

Ne vous méprenez pas sur la valeur du document que l'on vous a fait signer. Son contenu prendra tout son sens si vous deviez être surpris dans les mêmes conditions dans ce même magasin ou un autre, dans le cas où le parquet reçoit l'ensemble des lettres plainte de son ressort, il y aura forcément rapprochement.

Cordialement

Par **pat6741**, le **22/05/2008** à **14:36**

bonjour

ce que vous me dites me rassure j'espère qu'il en sera ainsi

en tous les cas vos avez l'air de vous y connaitre

avez vous fait du droit?

cordialement

bien à vous

Par **JamesEraser**, le **22/05/2008** à **14:45**

On peut le dire.  
Cordialement

Par **maelle02**, le **18/04/2011** à **12:02**

Bonjour,

Voilà j'ai un petit soucis, il y à quelques temps j'ai voulu voler un vêtement sur mon lieu de travail. Le vigile à repérer mon acte et j'ai tout avouée, bien que je ne comprends pas moi même la nature de celui ci... enfin rien ne justifie un tel geste! Bref ils ont récupéré le produit qui était en parfait état.

J'ai été immédiatement en mise à pied conservatoire.

Et là j'ai reçu la lettre de convocation pour éventuellement rompre mon cdd pour faute grave. Donc procédure normale.

Le directeur m'avait précisé qu'il ne voulait pas porter plainte, juste faire comme "une main courante" (si cela est possible) pour dire ce qu'il c'était passé mais rien de plus (plutôt clément comme personne! dieu merci!)

Le problème c'est qu'il y à 4ans de ça... j'ai commis un vol à l'étalage pour du maquillage, erreur de jeunesse, pas de fric et pour faire "comme les autres" quoi enfin bon, belle bêtise! Et j'avais signé un papier pour tout reconnaître ect.  
Je ne sais pas si le magasin avait conservé ou envoyé ce papier.

Ce que je voudrais savoir c'est **ce que je risque**, cela va t'il être considéré comme **une récidive**? Ne sachant pas si pour la 1ère fois le magasin avait envoyé le papier...

Je regrette tellement ses actes, et même si cela m'est arrivé 2fois je ne suis pas une personne malhonnête, qui à l'intention de nuire à qui que ce soit.  
Je crains d'être convoqué au tribunal ect.

Pourriez vous m'éclairer s'il vous plait, car je ne me sent vraiment pas bien.

Et j'ai conscience de la gravité de mes actes donc concernant les jugements de valeurs et les leçons de moral... je m'en passerai ;)

Merci beaucoup.

Par **noursse**, le **03/06/2014** à **01:22**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Après un vol de 10€ chez Leroy Merlin que j'ai réglé de suite le vigile a gardé le ticket de caisse avec mes coordonnées (carte maison) mais je n'ai pas signé de papier

Qu'est-ce que je risque?

De plus je bosse dans la sécurité donc si cela devait aller plus haut et vu que pour mon boulot il faut un casier judiciaire vierge je risque d'être licencié car je ne pourrais pas obtenir ma carte professionnelle

merci pour vos réponses rapides

cordialement

Par **aguesseau**, le **03/06/2014** à **13:27**

bjr,

cela dépend de la suite donnée par le magasin, s'il porte plainte ou pas.

par contre quand on travaille dans la sécurité, c'est le genre de faits qui peut vous faire retirer votre carte et donc d'être licencié.

cdt

Par **noursse**, le **03/06/2014** à **15:00**

Bonjour avec ce problème j'ai oublié de dire bonjour  
désolé

A votre avis pour 10€ va-t-il porter plainte ?

dois-je aller voir le vigile pour lui demander ?

Cordialement

Par **noursse**, le **03/06/2014** à **15:45**

Je suis en stress complet

je dors très mal

merci pour vos réponses rapides

cordialement

Par **noursse**, le **03/06/2014** à **16:14**

Encore moi

cela va-t-il être écrit sur mon casier judiciaire ?

Par **ArseneLupin92**, le **23/09/2014** à **00:22**

Bonsoir, est ce que la police est intervenue ? Car çe sont sur qui placent en garde à vue et appelle le parquet le temps de votre déposition. Suivant les faits, vos antécédents, les circonstances du vol, le parquet décide d'une convocation ou d'une comparution immédiate. Ensuite tout dépend du montant...de votre comportement etc... Je savais qu'il fallait plus de 20 euros pour que leroy merlin appelle la police. Enfin dans le 92.  
Si pas de police, pas de plainte, pas de suite mais il ne faut pas recommencer !